

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : J-m. DESLOGES, D. FRERE, M. GA Y, A. LECUYER, J. VEYRE.
Mmes : A. DESGLENNE, M. DUMAS, M. MEYRAND.

Absents :

D. BRUNIER	pouvoir à Jean-marie DESLOGES
C. CHAZOT	pouvoir à Marc GA Y
G. GIRARD	pouvoir à Amandine DESGLENNE
I. PAIN	pouvoir à Mireille MEYRAND
C. GROS	

Madame Mireille MEYRAND a été nommée Secrétaire

OBJET : DON ARDECHOISE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de 400 € de l'Ardéchoise et remercie les dirigeants de cette association qui pilotent un événement à portée nationale et internationale.

OBJET : ACHAT REFRIGERATEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un réfrigérateur d'un montant de 159,00 € TTC auprès de la Société MDA Electroménager à DAVEZIEUX (07).

OBJET : CONVENTION ATESAT : RENOUELEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires au renouvellement de la convention ATESAT (Assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) auprès de la Direction Départementale des Territoires.

OBJET : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU D'AEP LE CLUZEAU

Monsieur Daniel FRERE, Adjoint, indique que dans l'avant projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable du quartier Le Cluzeau, les travaux sont estimés à 55 000,00 € HT et qu'il convient de choisir un Maître d'œuvre pour cette opération.

Trois bureaux d'étude ont été consultés et les réponses obtenues sont les suivantes :

- Cabinet MERLIN de VALENCE (26) pour un montant de 55 000 € HT x 8,5%, soit 4 675 € HT,
- Cabinet POYRY de AUBENAS (07) pour un montant de 55 000 € HT x 8%, soit 4 400 € HT,
- GEO – SIAPP SA de GUILLERAND-GRANGES qui a décliné l'offre.

Monsieur Yves BOULANGER, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir la candidature du bureau d'étude POYRY de AUBENAS (07) pour une maîtrise d'œuvre d'un montant de 4 400 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- retenir le Bureau d'Etude POYRY de AUBENAS,
- charger Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE

L'assemblée,

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales et notamment l'Article 3 -1° et/ou l'article 3 – 2° (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat ,à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants : Adjoint Technique 2^{ème} Classe, dans les conditions fixées par l'article 3-1° et/ou l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profit.
La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,

- Certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

OBJET : ELECTRICITE BUREAU DU LUTHIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la fermeture et la pose de prises, lampes et bloc de sécurité dans le bureau du luthier guitares au Monteillet pour un montant de 450,00 € HT par l'Entreprise Alex REYNAUD de THORRENC (07).

OBJET : ACQUISITIONS DE PLAQUES ET D'UNE VITRINE D'AFFICHAGE

Pour des raisons d'économie d'énergie liées au maintien des portes fermées et pour des raisons de sécurité. Après diverses consultations, il est indispensable de mettre en place une signalétique sur les deux portes d'entrée, ainsi que sur le portail de l'Ecole Publique Raymond Aubrac. Il convient aussi d'acquérir une vitrine pour l'affichage extérieur.

Madame Ghislaine GIRARD, Conseillère Déléguée propose différents devis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter :

- Une vitrine extérieure par la société UGAP pour son rapport qualité prix soit 118,28 € HT ;
- Deux plaques gravées en Alu 5x12 cm par la société Mas Multi-services pour 56,52 € HT ;
- Un panneau alu 600 x 210 cm réalisé par la société Nuance publicitaire pour 39 € HT.

Pour un montant total de 213,80 € HT.

OBJET : ACHAT BARDAGE BOIS LOCAL A SEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de bardage bois pour le nouveau local à sel pour un montant de 707,50 € HT à la Scierie FANGET de VANOSC (07).

OBJET : ACHAT DEUXIEME DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle que le premier défibrillateur acquis avec une importante aide du Conseil Général et installé dans la Salle Jean Moulin a permis récemment de sauver la vie à un jeune homme de 25 ans.

Il explique que Mme Mireille MEYRAND, Conseillère Déléguée, s'est chargée de récupérer le défibrillateur et de le faire réinstaller à son emplacement initial.

Mme MEYRAND Mireille présente des devis pour acquérir un deuxième défibrillateur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir un deuxième défibrillateur pour un montant de 1 848,00 € HT (matériel + session de formation) auprès des Etablissements CARDIOSECOURS de BEAUMONT LES VALENCE (26) ;
- Ce défibrillateur comportant une résistance qui permettra de l'installer à l'extérieur sur la Place des Droits de l'Homme et pourrait servir aux rassemblements nombreux organisés sur la Place, dans l'Annexe Municipale mais aussi aux paroissiens et aux particuliers qui pourraient en avoir besoin.

OBJET : TRAVAUX SALLE POLYVALENTE JEAN MOULIN, DEMANDE DETR POUR 2013

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente Jean Moulin présente un problème d'arrivée d'eau intempestive (plusieurs inondations se sont produites) qu'il est nécessaire de régler, de même qu'il apparait nécessaire de poser un résine sur le sol. La dépense est estimée à 39 540,85 € HT. L'aire de jeu est devenue très glissante. Un sol résine assurera la sécurité des pratiquants.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses	Recettes
Maçonnerie (mise en place de caniveaux, création captage...) : 7 810,00 € HT	Commune : 31 632,68 €
Sol résine et tracé : 31 730,85 € HT	Subvention : - Etat (DETR) : (20 %) : 7 908,17 €
Total : 39 540,85 € HT	Total : 39 540,85 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit que ces travaux sont indispensables pour maintenir la Salle en bon état ;
- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire :

Dépenses	Recettes
Maçonnerie (mise en place de caniveaux, création captage...) : 7 810,00 € HT	Commune : 31 632,68 €
Sol résine et tracé : 31 730,85 € HT	Subvention : - Etat (DETR) : (20 %) : 7 908,17 €
Total : 39 540,85 € HT	Total : 39 540,85 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, auprès de Monsieur le Préfet.

OBJET : LOCAL TECHNIQUE- LOCAL A SEL AVENANTS

A la demande de l'employé communal chargé du déneigement, le portail coulissant du local à sel a été diminué en longueur pour correspondre parfaitement à l'espace réservé au sel, espace délimité par un mur en parpaing construit par les employés communaux et empêchant le tas de sel de s'éparpiller.

Il en est résulté, un petit espace de rangement à gauche du local à sel. Il est nécessaire de fermer cette espace par une porte. Monsieur le maire indique par ailleurs que le lot n°2 comportera une moins value.

Il présente les devis correspondants.

Lot N°2 : Charpente – Couverture :

Il apparait une moins value de 260,72 € TTC sur le lot N°2 : Charpente – Couverture, ce qui porte le lot N°2 de 11 972,37 € TTC à **11 711,65 € TTC**.

Lot N°3 : Menuiserie – Serrurerie :

Le coût de la porte supplémentaire est de 765,00 €HT soit 914,94 € TTC. La moins value du portail du local à sel est de 504,71 € TTC. Il en résulte une plus value de 410,23 €TTC ce qui porte le lot N°3 de 7 140,12 €TTC à **7 550,35 € TTC**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- porter le lot N°2 : Charpente – Couverture de 11 972,37 € TTC à **11 711,65 € TTC** ;
- porter le lot N°3 : Menuiserie – Serrurerie de 7 140,12 € TTC à **7 550,35 € TTC**.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET PRINCIPAL (TRAVAUX EN REGIE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision Modificative N°3 suivante pour le Budget Principal (Travaux en Régie)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à section investissement		59 397,40 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		59 397,40 €		
R 722 : Immobilisations corporelles				59 397,40 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				59 397,40 €
TOTAL		59 397,40 €		59 397,40 €
INVESTISSEMENT				
D 2151 : Réseaux de voirie		22 984,22 €		
D 2313 : Immobilisations en cours-constructions		36 403,18 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		59 387,40 €		
R 021 : Virement section exploitation				59 387,40 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				59 387,40 €
TOTAL		59 387,40 €		59 387,40 €
TOTAL GENERAL		118 784,80 €		118 784,80 €

OBJET : RENOUELEMENT MAINTENANCE CHAUFFERIE BOIS DECHIQUETE ANNEE 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler la maintenance de la chaufferie à bois déchiqueté pour l'Année 2012 aux Etablissements Technique Chauffage (Monsieur Daniel FOURNERON de SAINT CYR) :

- 1) Ramonage du conduit de fumée ;
- 2) Nettoyage de la chambre de combustion de la chaudière ;
- 3) Nettoyage complet du brûleur, gicleur, filtres, électrodes, ventilateur ;
- 4) Vérification circulateur, régulation, pression d'eau, organes de sécurité.
Dépannage avec frais de déplacement inclus pour une redevance annuelle de 324,00 € HT.

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE « L'ELAN »

Monsieur Alain LECUYER donne un compte rendu de l'activité de la bibliothèque municipale. Les bénévoles se mobilisent pour la dynamiser.

Monsieur le Maire s'associe aux remerciements adressés à l'équipe des bénévoles.

Il demande à l'assemblée communale de se prononcer sur la tarification 2013 ainsi que sur la possibilité de définir un montant d'acquisition d'ouvrages, revues, CD ou DVD ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Remercie bien vivement les bénévoles qui assurent le fonctionnement de la bibliothèque ;
- Note avec intérêt la mise en place d'un portage de livres auprès de personnes âgées ;
- Décide que l'adhésion 2013 adultes et enfants sera gratuite, seul sera demandé un engagement signé à remplacer les ouvrages perdus ou détériorés ;
- Décide d'attribuer la somme annuelle de 500,00 €, pour l'acquisition de livres, revues, CD ou DVD ;

OBJET : AVENANT CONTRAT VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Depuis 2009, le Musée du Car a été transféré à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

OBJET : AIRE CAMPING CAR

Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité la COCOBA pour l'implantation d'une aire d'accueil et de service pour les campings cars sur la plateforme de la Salle Jean MOULIN à proximité du Musée du Car. L'emplacement de l'aire d'accueil pourra se faire sur une partie des parcelles N°1615, 1134 et 856 Section B.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit que ce projet d'implantation d'une aire d'accueil et de service pour les camping-cars est très intéressant et ne peut que contribuer à l'essor du tourisme dans le bassin ;
- Donne son accord pour mettre à disposition l'espace nécessaire au projet sur une partie des parcelles N°1615, 1134 et 856 Section B.

OBJET : DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE VOIRIE-ESPACES PUBLICS GROUPEMENT DE COMMANDE COCOBA

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées repose sur deux principes fondateurs :

- Prendre en compte l'ensemble des situations de handicap ;
- Traiter l'ensemble de la chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à un marché « groupement de commandes » d'études de diagnostic accessibilité Voirie - Espaces Publics.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SERVICE PUBLIC ELIMINATIONS DES DECHETS

Monsieur Alain LECUYER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel de Service Public d'Elimination des Déchets.

OBJET : FOURNITURE ET POSE D'UN MEUBLE DE RANGEMENT A L'ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fabrication et la pose d'un meuble de rangement dans la classe de cycle III de l'Ecole Publique Raymond AUBRAC à l'Entreprise Philippe LAFONT de VANOSC (07) pour un montant de 2 233,00 € HT.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CLE TRAPPE CONTENEURS ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de mise à disposition d'une clé d'utilisation de la trappe gros producteurs des conteneurs semi-enterrés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, excepté l'article 3.

OBJET : ORCHESTRE A L'ECOLE

Les élèves de cycle III de l'Ecole Publique Raymond AUBRAC et de l'Ecole Privée Saint Joseph bénéficient avec Ardèche Musique et Danse, l'Ecole Départementale d'un apprentissage de la pratique instrumentale dans le cadre d'un Orchestre à l'Ecole.

Un échange fructueux s'est déroulé avec l'Orchestre à l'Ecole de GIVORS (Ecole Louise Michel).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 110 € à chacune des écoles vanoscoise, Amicale Laïque et OGEC pour contribuer au frais de transport
- décide de prendre en charge l'entrée au Musée du Car 1,5 € par élèves (72 élèves).

OBJET : CLASSE DECOUVERTE ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant de l'Ecole Publique Raymond AUBRAC. Les 13 et 14 mai prochains, la classe de cycle III se rendra à PARIS et sera notamment reçue à l'UNESCO par Monsieur BOUGOURLIAN qui est venu présenter cette institution internationale à VANOSC il y a quelques mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 616 € (soit 22 € par enfant).